

> LEGENDE

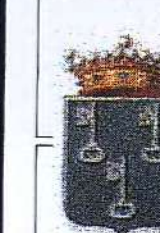
- PERIMETRE PCA**
LOTISSEMENT art 43/3
LIMITES D'EMPRISE
 --- Alignement
 --- Front de bâtisse sur alignement
 --- Front de bâtisse
 --- Limite de bâtisse
 --- ORIENTATION DES BATIMENTS
 ▲ Captages
 --- Périmètre visé par l'art. 89 § 2 du CWATUP
 ● Arbre existant à préserver
 ● Arbre à planter
 ● Haies à planter
- ZONE RESIDENTIELLE**
 A1 Bat à appartements
 A2 Bat en ordre continu
 A3 Bat en ordre discontinu
 A4 Bat en ordre ouvert
 A7 Avant-cour
 A8 Parking arboré
 A9 Jardin
 A13 Ecran végétal
- ZONE MIXTE RESIDENCES ET SERVICES**
 B1 Ensemble autonome
 B2 Bat en ordre continu
 B6 Bat complémentaire
 B7 Avant-cour
- ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES**
 C1 Ensemble autonome
 C2 Bat en ordre continu
 C3 Bat en ordre discontinu
 C6 Bat complémentaire
 C7 Avant-cour
 C8 Parking arboré
 C13 Ecran tampon
- ZONE D'EQUIP. COM ET SERVICES PUBLICS**
 F2 Bat en ordre discontinu
 F6 Bat complémentaire
- DOMAINE PUBLIC**
 DP 0 Domaine SNCB
 DP1 Voie de collecte et avenue
 DP2 Voie secondaire
 DP3 Voie en zone résidentielle
 DP4 Sentier et piste cyclable
 DP5 Terre-plein
 DP7 Place publique
 DP9 Parc public
 DP13 Ecran tampon
 DP14 Couloir écologique
 DP20 Espace nature

GABARIT DU BATIMENT PRINCIPAL
 x<H-y : Hauteur moy. du mur gouttereau
 mesurée entre le niveau fini du sol
 et la rive d'égout
 E : hauteur existante non modifiée

1:1.000

0 25 50 100 150 Mètres **NORD**

Dressé le 6/3/2005
 Modifié le ?
 Fond de plan Projection PICC RW-MWET



REGION WALLONNE
 PROVINCE DE NAMUR

VILLE DE GEMBOUX

**PLAN COMMUNAL D'AMENAGEMENT
 DIT "LA SUCRIERE"**
 remplaçant le plan communal n° 7

PLAN DE DESTINATION

Adopté provisoirement par le Conseil Communal le 9 mars 2005
 Soumis à enquête publique du 18 avril au 07 juin 2005

Par Ordonnance

Le Secrétaire

Le Collège des Bourgmestre et Echevins certifie
 que le présent document a été déposé
 à l'examen du public du 18 avril 2005 au 7 juin 2005

Par le Collège

Le Secrétaire

Vu et adopté définitivement par le Conseil communal
 en séance du 14 juillet 2005

Par Ordonnance

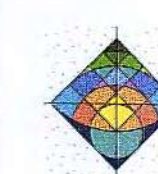
Le Secrétaire

Le Bourgmestre

Pour copie conforme

Sonia VECKMANS
 Attachée

Le Bourgmestre



TOPOS, l'Atelier du Cadre de Vie
 Bureau d'Etude en Urbanisme, Aménagement du Territoire
 Agréé pour les schémas, plans et règlements en RW
 Société civile interprofessionnelle ayant adopté la forme commerciale de S.A.
 Personne responsable : Pierre Cox
 Collaborateurs : Gilles Delfosse, Sébastien Defrance, F.

Plan de destination à annexer à l'arrêté
 ministériel du 21 DEC. 2005
 André ANTOINE,
 Ministre du Logement des Transports et
 du Développement territorial